



**SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

# EXIGEONS LA SÉCURITÉ !

**L'accord Classifications et rémunérations dans la branche ferroviaire et sa transposition dans l'entreprise aura des conséquences sur la sécurité ferroviaire et la formation de conducteurs.**

**Cette dernière va être réduite au premier emploi du conducteur.**

**Quant au nouvel outil Sirius Next, il accentue la déqualification du métier.**

La Direction continue de « détricoter » le métier de conducteur de trains. L'accord Classifications et rémunérations transposé dans l'entreprise contribue non seulement à la baisse de rémunération avec la mise en place de salaires minimaux, mais aussi à la casse du métier.

## LA FORMATION DU MÉTIER DE CONDUCTEUR RABOTÉE

Cette transposition fait évoluer la formation du métier de conducteur vers une formation au premier emploi ou au poste de travail. Par exemple, la direction de Transilien a décidé de dédier la formation des agents à la conduite sur la ligne H exclusivement et de la réduire à 143 jours au lieu de 180. La partie technique, notamment sur le système du fonctionnement du frein (distributeur, fonctionnement du PBL2...), va être supprimée.

Plus largement, les formations ont pris du retard suite aux années de pandémie. Pour l'année 2022, les centres sont complets et tournent à plein régime malgré le manque de CTT formateurs. Plus de 1 000 mises en stage sont prévues. Limités dans leur capacité, les centres ne peuvent plus accueillir d'écoles supplémentaires.

Par ce motif, la direction de TER souhaite donc externaliser la partie théorique de la formation initiale pour augmenter le nombre de stagiaires dans les régions AURA, Grand-Est et Hauts-de-France.

**Pour la CGT, ces stratégies développées par les activités provoquent une dégradation du niveau de formation qui, à terme, va conduire au délitement de la sécurité ferroviaire.** La formation doit rester au sein de la direction de la Traction, sous l'égide de son pôle Formation. Elle doit se réaliser prioritairement dans les établissements.

## UN NOUVEL OUTIL POUR DÉQUALIFIER LE MÉTIER

La direction de la Traction a présenté son nouvel outil numérique Sirius Next. La version proposée permet la géolocalisation en temps réel. Les vitesses limites, tout comme les limitations permanentes et temporaires (travaux), sont reprises et permettent de recalculer sans cesse l'horaire pour arriver à l'heure dans les gares. Ce système va encore déqualifier le métier de conducteur et automatiser nos gestes métier.

La Fédération CGT des cheminots rappelle que l'observation de la signalisation au sol doit être la priorité. L'attention des conducteurs ne doit pas se focaliser sur l'écran et Sirius.



Avec la généralisation de l'EAS et la suppression des autorisations de départ, la Direction a démantelé des métiers qui assuraient des fonctions de sécurité. Devant ce constat, elle décide de développer toutes sortes de fonctionnalités et d'applications (Opti-conduite...) plutôt que d'investir dans les moyens humains pour améliorer la sécurité (ASCT...).

Ces modifications sur la formation et les nouveaux outils numériques vont avoir des conséquences sur le niveau de sécurité, désormais pilotée par les activités, pour lesquelles elle représente un coût qu'il faut absolument réduire. De ce fait, elles adaptent les règles selon leurs besoins. Elles pourraient être différentes d'une activité ou d'une région à une autre.

**Pour la CGT, la formation, la sécurité et ses règlements doivent rester transverses et dépendre exclusivement du GPU. En ce sens, la CGT revendique le maintien de la ligne métier Traction, élément essentiel pour garantir un haut niveau de sécurité.**

## Plus que jamais, exigeons la sécurité !

### F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



BULLETIN D'ADHESION

**RENFORCE-TOI !**  
**REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

